



Edito

Début 2016, la commune de la Ciotat, les CIQ et l'ACCA ont lancé un programme d'actions visant une forte diminution de la population de moustique tigre sur La Ciotat.

Au cours de la saison estivale passée, pour une grande partie de la population, la nuisance liée aux moustiques a été moins importante que les années précédentes.

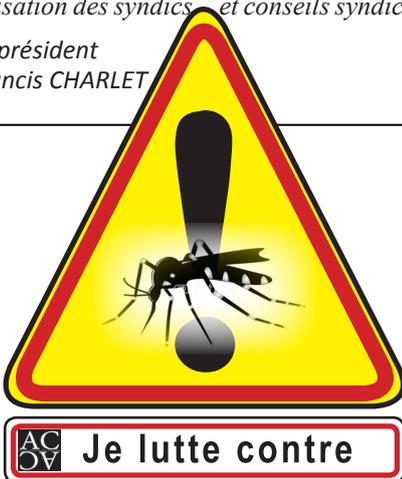
Le résultat des actions menées par nous tous contre le moustique ? En partie sans doute. Mais les données recueillies notamment à Nice et Toulon (voir ci-contre) montrent qu'ailleurs aussi, les moustiques ont été moins présents. La météo, avec une pluviométrie très faible cet été, nous a beaucoup aidés.

Mais le ciel ne nous sera pas toujours aussi favorable. Et il nous faut continuer la lutte pour éviter une invasion en cas d'été pluvieux.

Pour 2017, avec le soutien de la mairie, nous prévoyons de poursuivre les actions entamées cette année ; notamment, les réunions avec les CIQ, les réunions publiques, l'affichage municipal, les informations dans les écoles et collèges, la communication à travers les media, des stands sur les marchés et la mobilisation des partenaires (pépiniéristes, professionnels de santé, etc.).

Nous essaierons également de mettre en place de nouvelles actions avec le recrutement de jeunes du service civique pour sensibiliser en porte à porte, des initiatives en faveur des prédateurs naturels des moustiques (oiseaux, poissons, etc), l'évolution des normes de construction (à travers le PLU intercommunal) pour éviter la constitution de gîtes à moustiques dans les nouvelles constructions et la commercialisation du Bti (larvicide ciblé) pour les particuliers qui complétera la sensibilisation des syndicats et conseils syndicaux.

Le président
Francis CHARLET



Toits terrasses et terrasses à plots : utilisons le PLU

Le conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a voté le 22 mai 2016 le principe de l'élaboration du **Plan local d'urbanisme intercommunal** qui doit s'achever fin 2017. Une concertation est menée à cette fin et permet au public de formuler des observations. Notamment sont mis en place des registres dans chaque commune.

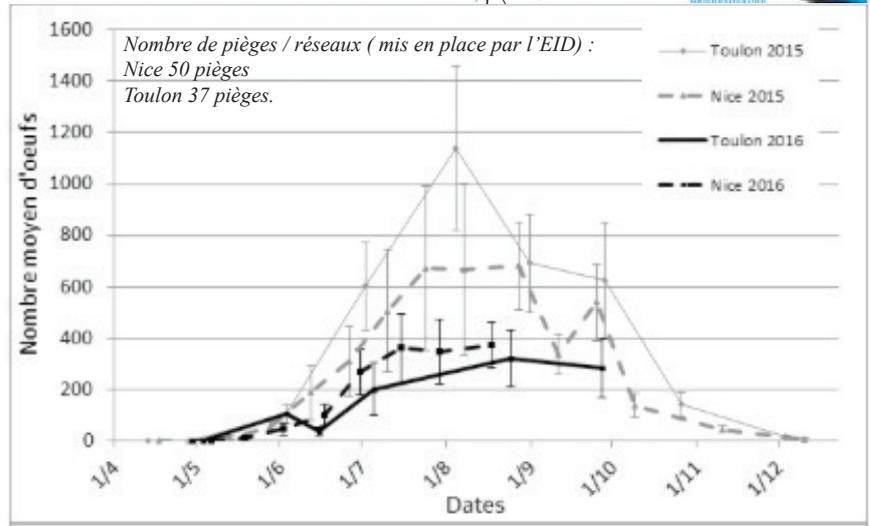
Au moins 2 membres de l'ACCA ont demandé, sur le registre de La Ciotat, que la problématique moustique soit prise en compte dans les constructions, notamment en ce concerne les toits terrasses et les terrasses à plots.

Par ailleurs, les Dr Charlet, Valéri et Pierre Apostolo ont rencontré l'architecte conseil et les responsables de l'urbanisme de la mairie leur demandant s'il leur est possible d'interdire toits terrasses et terrasses à plots. Pour eux, tant que les documents techniques unifiés (DTU) permettent ce type de construction, il n'est pas possible de l'interdire localement.

L'ACCA a ensuite rencontré le Député, M. Deflesselles, pour lui demander son appui dans ce dossier. A suivre...

Suivi moustiques

Comparatif 2015 et 2016



Le Bti pour les particuliers, ça avance !

Les sociétés CERA et Sumimoto qui commercialisent du Bti ont été contactées. Elles confirment qu'actuellement ces produits sont destinés aux professionnels mais qu'ils peuvent être utilisés par toute personne détentrice du certificat CERTIBIOCIDE (certains salariés des collectivités ou des sociétés en charge de la dératisation et de la désinsectisation des immeubles).

Les 2 sociétés ont ou vont demander l'homologation de leurs produits pour un usage par les particuliers mais l'évaluation par les autorités peut prendre un certain temps.

Nous avons soumis un courrier à la signature de M. le député pour essayer d'accélérer les démarches.

La société CERA confirme qu'elle dispose d'un produit qui peut être à la fois utilisé par les professionnels et les particuliers, il s'agit de l'AQUATAB. C'est un produit à base de S-Méthoprène qui n'est pas biologique mais qui présente une toxicité très faible pour l'environnement et l'homme. Il peut notamment être utilisé dans les fosses septiques, les vides sanitaires, les bassins ornementaux, etc.

Témoignage

Problème terrasses à plots - moustiques

Pierre Apostolo résidence Côté Plage à La Ciotat, témoigne :

Après une quarantaine d'années passées dans la campagne aixoise pour des raisons professionnelles, nous avons, avec mon épouse, décidé de venir passer notre retraite au bord de mer, à La Ciotat.

Nous avons eu l'opportunité et la chance de trouver un très bel appartement, à quelques mètres des plages et donc de la mer.

Ayant pris possession des lieux fin avril 2013 et possédant 45m² de terrasse sur plots, nous nous sommes très rapidement trouvés confrontés à un problème de moustiques.

Curieux, un tant soit peu bricoleur, et très sensible aux piqûres, j'ai donc procédé à quelques investigations. J'ai commencé par soulever quelques dalles et oh surprise, plusieurs millimètres d'eau stagnante, quelques gravas et autres objets oubliés baignant là dedans... Et bien sûr une multitude de larves nageant allègrement.

J'ai donc, dans un premier temps, déposé la totalité des dalles et des plots, nettoyé et asséché la dalle porteuse et remis en place le tout.

Quelques jours plus tard, l'eau était de nouveau là et les moustiques aussi.

J'ai alerté le syndic de la copropriété et demandé l'ouverture d'un dossier de dommage d'ouvrage, précisant, que j'avais acheté un appartement avec terrasse et non pas avec piscine !

Un expert a été nommé. Il est venu, il a constaté et m'a gentiment expliqué :

- que ma terrasse, qui est couverte, ne reçoit pas d'eau de pluie directement mais, qu'elle reçoit l'eau des terrasses des étages supérieurs,
- que le système d'évacuation est un système par épandage successif,
- que la pente devant permettre l'évacuation des eaux pouvait être proche de zéro,
- enfin, que la tolérance d'eau résiduelle prévue dans les documents techniques (DTU) était de 2 à 3cm.

Sa conclusion : tout ceci est normal, donc pas de suite donnée au dossier dommage d'ouvrage et un conseil, procéder régulièrement à un traitement contre les larves.

Deux années s'étant écoulées et l'ACCA venant d'être créée, j'ai donc décidé de continuer à me battre.

J'ai demandé au syndic ainsi qu'à la présidente du conseil syndical de la résidence s'il me serait possible lors de l'AG de la copropriété, d'intervenir en tant que membre de l'ACCA, sur la problématique terrasse et moustiques. Ma demande a été entendue et mise à l'ordre du jour.

Lors de l'AG, j'ai donc pu expliquer à l'ensemble des copropriétaires présents, ce qu'était l'ACCA, ce qu'était l'*Aedes albopictus*, ce que chacun pouvait et devait faire pour éviter la prolifération des moustiques (dépliants et fiches conseils avaient été disposés et mis à disposition à l'entrée de la salle).

Suite à l'AG, en accord avec le conseil syndical, un courrier accompagné des dépliants et fiches conseils ont été distribués dans l'ensemble des boîtes à lettres de la résidence afin de sensibiliser également les locataires et les propriétaires résidents mais absents lors de l'AG.

Enfin, également en accord avec le conseil syndical, j'ai pris en charge le traitement de mai à octobre (pastilles anti-larvaires) des regards de rétention (une vingtaine) présents et obligatoires dans les garages sous-terrains.

Voilà comme vous devenez «Monsieur Moustique» de votre résidence. Ce n'est pas gagné, mais nous en avons déjà moins eu cette année.

La lutte continue.

A bon «démoustiqueur», salut !

Pierre Apostolo



Un bel exemple de terrasse à plots !

Vigilance

La période hivernale va nous accorder un peu de répit mais restez vigilants. Profitez des périodes de taille et mise en sommeil de vos jardins et plantations pour supprimer tous les lieux de nidification possibles.



Agenda

- L'assemblée générale de l'ACCA aura lieu le 17 janvier 2017 à 18h au CIQ Sainte Marguerite.
- Réunion publique en avril 2017

Sites à consulter

- <http://www.albopictus13.org>
- <http://www.ars.paca.sante.fr/Moustiquetigre.140275.0.html>

Contacts : accades@hotmail.com

Ville de La Ciotat

Email : LCP@mairie-laciotat.fr

La Ciotat Proximité - tél : 0 800 013 600

Service Santé Famille - tél : 04 42 83 89 21

Comité de rédaction : Bureau ACCA

Infographie : EID - Photos : ACCA

Maquette : Pierre Apostolo